

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 05 décembre 2025	Date d'affichage : 18/12/2025
Membres en exercice : 40	Membres présents : 15
Procurations : 1	Nombre de votes : 16
Pour : 16	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANTONETTI Jean-Marie - BALDOVINI Anthony - BUSSETTA Jean-Yves - CASTELLANI Jean-Charles - CHEYNET Patrick - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARCHETTI Laurent - MAURIZI Pancrace - MEDORI Séverin - PALMIERI Michel - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique.

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : PIRAS Marie-Antoinette (à CHEYNET Patrick)

MEMBRES ABSENTS : ANGELI Paul - ANGELINI Colomba - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CHESSA Pascal - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - LUIGGI Laure - MARIANI Marthe - NOIRAULT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLACCI Jean-Toussaint - PAOLI Jean-François - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - PISTORES RAMAZOTTI Jeanne - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROSSI Pierre - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CCES DU PLPDMA

La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du vendredi 05 décembre 2025 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L2121-17 « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Lors de sa dernière séance, la Communauté de Communes de l'Orient, afin de pouvoir mettre en œuvre son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, a voté pour la création d'une CCES.

Sa composition doit assurer une représentation adaptée des acteurs du territoire et garantir la pertinence de la concertation dans le cadre du suivi du PLPDMA.

C'est pour cela que suite à la demande de l'organisme CITEO d'y adhérer, il est proposé au conseil d'élargir la composition de la CCES comme suit :

- Membres de la Commission « Déchets ménagers et assimilés » et leurs suppléants
- Un représentant du SYVADEC et un suppléant
- Un représentant de l'Office de l'Environnement de la Corse et un suppléant
- Un représentant du prestataire de collecte et un suppléant
- Un représentant de CITEO et un suppléant

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-1 et suivants et R. 541-41-22 ;

Vu la délibération n°2025-30 du 03 octobre 2025 portant création et composition initiale de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) ;

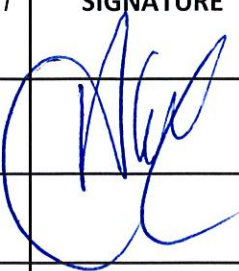
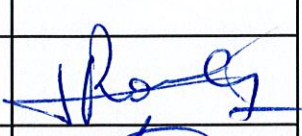
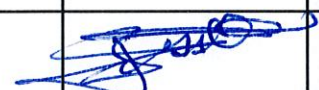
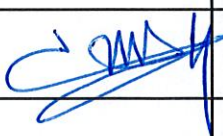
Considérant la demande d'intégration de membres reçues par la collectivité ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer la composition de cette instance consultative ;

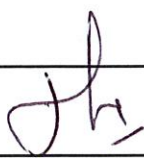
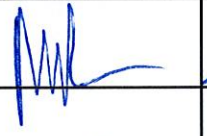
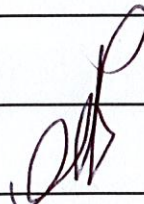
DECIDE

- **D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé
- **D'APPROUVER** la nouvelle composition de la CCES

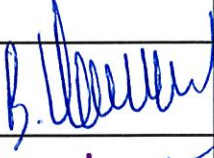
OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CCES DU PLPDMA

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony						
ANGELI Paul						
ANGELINI Colomba						
ANTONETTI Jean-Marie						
BALDOVINI Antony						
BONIFACI Jean-François						
BONY Sarah						
BUSSETTA Jean-Yves						
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles						
CHESSA Pascal						
CHEYNET Patrick						
DOMPIETRINI Pierre-François						
FRANCESCHI Jean-Claude						
GIACOBETTI Xavier						
GIUGANTI Paul						
GIULY Martin						
GOZZI Dominique						

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CCES DU PLPDMA

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
GROSSI Christelle						
LUCIANI Dominique	X					
LUIGGI Laure						
MARCHETTI Laurent	X					
MARIANI Marthe						
MAURIZI Pancrace	X					
MEDORI Séverin	X					
NOIRAUT-ROSSI Patricia						
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel	X					
PAOLACCI Jean-Toussaint						
PAOLI Jean-François						
PIETRI-FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie-Antoinette	X				CHEYNET	
PISTORESI- RAMAZZOTTI Jeanne						
RICCIARDI-SAEZ Célia						
ROSSI Pierre						

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CCES DU PLPDMA

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
SANTELLI Jean-Baptiste						
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard	X					
VENTURINI Dominique	X					

NOMBRE DE VOTANTS : 16			
POUR : 16	CONTRE : 0	NULS : 1	ABS : 1

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

Jean-Claude FRANCESCHI

